

**225C0591**  
FR0012634822-FS0271

3 avril 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**MAAT PHARMA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> avril 2025, la société Invus Public Equities<sup>1</sup>, L.P.1 (Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Îles des Bermudes), a déclaré, avoir franchi en hausse, le 31 mars 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAAT PHARMA et détenir 951 501 actions MAAT PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 5,90% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société MAAT PHARMA<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Raymond Debanne.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 16 115 251 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué de la société MAAT PHARMA du 27 mars 2025.